



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2022/10/210 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Service Technique - Bâtiments
AVP/VM

Objet : Contrat avec la société REIS GROUPE pour le nettoyage intérieur du marché alimentaire de la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société REIS GROUPE,

Vu le Budget Communal,

Considérant la nécessité de procéder au nettoyage du marché alimentaire de la commune,

Considérant la nécessité pour la commune de recourir à un contrat de prestations répondant aux exigences réglementaires,

Considérant que ce nettoyage nécessite l'intervention d'une société spécialisée pour ce type de prestation et que la commune ne dispose pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune.

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est conclu avec la société REIS GROUPE sise 132, avenue du Général LECLERC, 78220 VIROFLAY, pour le nettoyage du marché alimentaire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Article 2 :

Ce contrat débutera le 1^{er} novembre 2022, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, de façon tacite, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Article 3 :

Le montant annuel de la prestation s'élève à 13.140,00 € HT, soit 15.768,00 € TTC.

Article 4 :

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget communal 2022.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 26 OCT. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 26 OCT. 2022
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 26 OCT. 2022



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat avec la société REIS GROUPE pour le nettoyage intérieur du marché alimentaire de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Date de transmission de l'acte : 26/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/10/2022

Numéro de l'acte : 2022-10-210 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221026-2022-10-210-AU

Date de décision : 26/10/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats